

Le CSP Vaud, par son secteur juridique propose
une formation pour les professionnel·le·s en

Droit de la famille

le mardi 17 novembre 2020

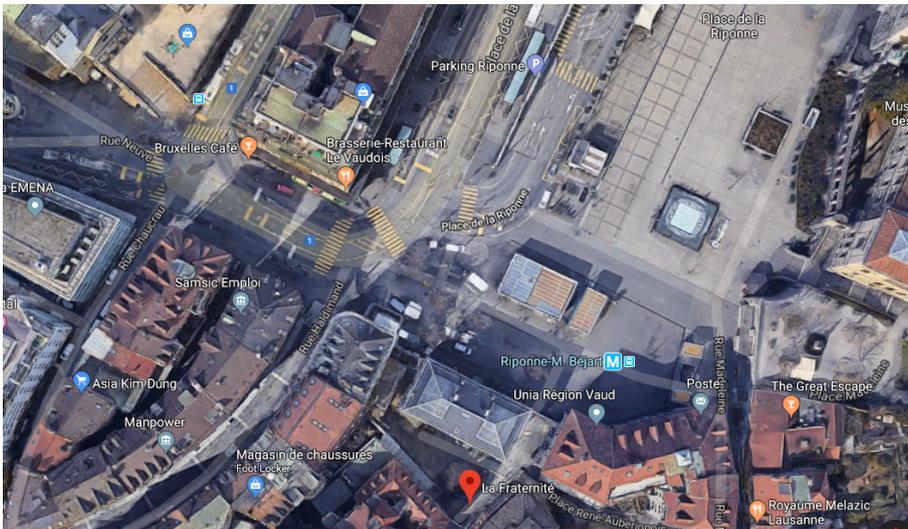
animée par MM. Florent Gertsch et Denis Martin, juristes au CSP Vaud

Public :

Professionnel·le·s du domaine social, assistant·e·s sociaux et sociales de CSR ou de services sociaux d'entreprises qui s'intéressent ou traitent dans leur travail des questions touchant au droit de la famille.

Lieu:

La Fraternité
Place Marc-Louis Arlaud 2
1003 Lausanne



Frais d'inscription:

CHF 200.- par personne, support de cours format numérique inclus.

(sera transmis par mail quelques jours avant le cours, merci de l'imprimer par vos soins ou de l'avoir avec vous sous forme numérique sur portable ou tablette)

Non inclus dans ce prix :

Le support de cours format papier 75p., qui peut être commandé au moment de l'inscription. (CHF 30.-)

Il vous sera fourni dans un classeur au début du cours.

Le repas de midi, que chaque participant·e pourra prendre où il·elle le souhaite.

Programme

(Concubinage - mariage - séparation – divorce)

Au travers du parcours de deux couples fictifs, l'un marié et l'autre vivant en union libre, la formation permettra de se familiariser avec les conséquences juridiques de certains événements intervenant dans leurs existences respectives (naissance d'un enfant, séparation, divorce, ...), ceci sous divers angles tels que nom de famille, logement, devoir d'entretien, dettes, impôts, assurances sociales, successions... Exposés théoriques alterneront avec des temps de questions-réponses et des cas pratiques.

Mardi 17 novembre 2020

08h15 – 08h30 **Accueil**

- Introduction

08h30 – 10h30 **Module I – Concubinage et mariage**

- Effets de la vie commune: nom, biens, dettes, impôts, entretien, assurances sociales, etc.
- La filiation et ses effets

10h30 – 11h00 **Pause café**

11h00 – 12h00 **Module II – Séparation**

- Séparation des couples non-mariés
- Séparation des couples mariés (MPUC)
- Aspects particuliers : garde et entretien

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 14h45 **Ateliers – exercices pratiques**

- mise en pratique du nouveau droit de l'entretien de l'enfant

14h45 – 15h15 **Pause**

15h15 – 16h00 **Module III - Divorce**

- Liquidation du régime, entretien, prévoyance (AVS, LPP), etc.

16h00 – 16h45 **Module IV - Entretien enfant majeur**

16h45 – 17h00 **Echanges, évaluation**
